



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation personnalisée d'autonomie

Question écrite n° 9524

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur les critères utilisés pour répartir la part de financement de l'Etat en matière d'allocation personnalisée d'autonomie. En effet, la charge supportée par les départements s'inscrit dans le contexte de situations sociales très diverses. C'est pourquoi la prise en compte, à titre principal, du nombre de bénéficiaires de l'APA et du potentiel fiscal du département apparaît insuffisante pour une bonne répartition. Il lui demande en conséquence comment pourra être pris en compte, à ce titre, l'ensemble des dépenses sociales auxquelles sont confrontés les départements, dans un esprit de solidarité nationale et afin de permettre une juste répartition de la part de l'Etat dans le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9524

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5119

Question retirée le : 10 février 2003 (Fin de mandat)